

Commune de SAINT SANTIN

CONSEIL MUNICIPAL du 24 juin 2022

Le 24 juin 2022 à vingt heures trente, le conseil municipal s'est réuni sur convocation ordinaire du 14 juin 2022, sous la présidence de Mme Michèle COUDERC, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Cyntia ANDRIEU, Guy BERGON, Hervé CARRIERE, Michèle COUDERC, Marc COUDON, Dominique FEYT, Alexandre GRATACAP, David JOFFRE, Sébastien IMBERT, Cécile PRONZAC, Marion TABEYSE, Véronique VENZAC.

Absents : Georges ALEXANDRU et Jean-Marie CASTANIER ce dernier ayant donné pouvoir à Hervé CARRIERE

Secrétaire de séance : PRONZAC Cécile

Avant d'aborder l'ordre du jour, le conseil municipal approuve le compte-rendu du précédent conseil municipal en date du 20 mai 2022 à l'unanimité.

Dossiers DETR pour projets 2022 :

Michèle COUDERC rappelle que plusieurs projets sont en cours et que cinq dossiers de demandes de subvention DETR ont été déposés pour les dossiers suivants :

- Changement des chaudières de la mairie,
- Rénovation d'un appartement à Saint Julien de Piganiol,
- Programme de voirie 2022
- Achat des panneaux de signalisation dans le cadre de l'adressage
- Réfection du toit de la salle des fêtes de Saint Santin

A ce jour une seule réponse a été reçu des services de la Prefecture, elle concerne le changement des chaudières de la mairie pour lequel la DETR attribué est de 20% du montant HT des travaux.

Michèle COUDERC explique qu'un nouveau devis a été demandé au vu du montant élevé pour le changement des deux chaudières (35 000 € HT) et que seule la chaudière de la mairie sera remplacée. Celle de l'appartement situé au-dessus des bureaux le sera ultérieurement.

Pour les autres projets une décision sera prise quand la Préfecture aura répondu à toutes les demandes.

Présentation installation fibre optique ;

Il est exposé aux conseillers les informations données par le SIEDA lors d'une réunion en mairie concernant le déploiement de la fibre optique sur la commune.

Le syndicat gère pour les communes les questions d'éclairage public, de fibre optique entre autres et il est chargé de suivre ce déploiement sur les communes de la communauté de communes.

La société Eiffage est chargée de réaliser le câblage de la fibre. Cette opération est en cours sur plusieurs secteurs de la commune : bourg de Saint Santin, Le Vialenq, Brayes notamment. Ce câblage est effectué en souterrain ou en aérien suivant la configuration des lignes existantes. Le réseau de fibre optique sera installé en limite des propriétés des particuliers et ils devront par la suite contacter un fournisseur pour raccorder leur habitation. Les travaux de déploiement ne devraient pas être achevés avant juin 2023.

Projet MAM :

Michèle COUDERC et les élus en charge du dossier ont reçu les trois porteuses de projet pour leur faire part d'une proposition de construction d'une structure pouvant accueillir leur activité au lotissement La Garrigue par Aveyron Habitat. Les porteuses de projet ont émis un avis favorable à ce projet et la demande a été transmise à Aveyron Habitat. La commune quant à elle cède le terrain à titre gracieux et l'office HLM construit la maison et la loue aux porteuses de projet. Ce projet devrait pouvoir aboutir courant 2023.

Demande de subvention ;

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la demande de subvention faite par l'association ADMR Berges et Coteaux du Lot. Après examen une subvention d'un montant de 200 € pour l'année 2022 est validée.

Equipement composteurs pour la commune ;

Il est présenté aux élus la possibilité de bénéficier de composteurs (mis à disposition gratuite par la Communauté de Communes Decazeville Communauté aux communes du territoire) afin de récolter les végétaux fanés et les mottes de terre des pots des cimetières. Deux composteurs ont été commandés.

Location logement Mairie ;

Michèle COUDERC informe le Conseil Municipal que les locataires du logement au-dessus de la mairie ont donné leur préavis de départ pour le 31 juillet. De nouveaux locataires entrèrent dans le logement début août.

Adressage ;

Il est expliqué que le SMICA, chargé de l'adressage sur la commune, a achevé la numérotation des habitations. Ils proposent une présentation de l'ensemble de l'opération le vendredi 8 juillet à 14h00 en mairie.

Jumelage Laspuña : organisation visite du 30/09 au 02/10 ;

Michèle COUDERC informe le Conseil Municipal que dans le cadre du jumelage avec Laspuña, les Espagnols viendront en visite à Saint Santin du 30 septembre au 2 octobre prochain. Afin de prévoir les festivités autour de cette venue une réunion publique aura lieu le lundi 11 juillet à 20h30 à la salle des fêtes de Saint Santin. Elle est ouverte à tous.

Marché Noël ;

Cette année le Marché de Noël aura lieu le dimanche 4 décembre à Saint Julien de Piganiol. Un courrier pour les inscriptions va être envoyé aux exposants comme chaque année. Une réunion d'organisation sera à prévoir, les élus de Saint Santin de Maurs ayant fait savoir qu'ils souhaitent participer.

QUESTIONS DIVERSES

Chemin Saint Julien de Piganiol : Michèle COUDERC informe le Conseil Municipal qu'elle a échangé avec le 1^{er} adjoint du Cantal, Joël TERRIER, à propos des travaux d'ouverture de ce chemin. Il va contacter le propriétaire des parcelles mitoyennes du chemin, afin de voir avec lui pour couper les arbres qui longent le chemin. Le Cantal doit refaire le réseau d'assainissement qui passe par ce chemin. Il conviendra de fixer une réunion avec les élus des deux communes et le propriétaire.

Local Comité des Fêtes : Hervé CARRIERE demande, en tant que président du Comité d'Animation de Saint Julien de Piganiol, si la commune peut leur fournir des néons pour le local qu'ils occupent à Saint Julien. Les bénévoles feront les travaux de branchement, le bâtiment étant alimenté en électricité. Michèle COUDERC indique qu'elle demandera aux agents de leur mettre à disposition deux néons.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.